

ORGANISER UN DOSSIER CONTENTIEUX / PRE-CONTENTIEUX

Vous décidez de licencier un salarié qui serait susceptible de saisir les prud'hommes : préparer votre dossier en amont pour être prêt.

POURQUOI ?

1. Pour défendre et argumenter efficacement un dossier contentieux ou pré-contentieux, il est nécessaire de **disposer de l'ensemble des faits** en question mais également du **contexte général de la relation** avec le salarié depuis son embauche pour

Comprendre les attentes de l'employeur

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise et le rôle des différents protagonistes

Mesurer les enjeux

Connaitre les failles et faiblesses

Evaluer les risques

Proposer des stratégies

2. Un dossier contentieux ou pré-contentieux peut durer dans le temps, il faut donc **inventorier et tracer les évènements** tant que tous les protagonistes sont présents et que la mémoire est vive.
3. Quel que soit l'objet du contentieux, il existe des **documents de base à réunir.**

COMMENT ?

1. « Raconter l’histoire » en l’écivant



Coucher sur le papier succinctement :

- L’historique de la relation avec le salarié
- Les évènements qui ont eu lieu
- Le contexte particulier s’il y lieu

2. Trouver des « témoins »

Réfléchir et lister les personnes – autres salariés, clients, prestataires, etc. – qui seraient susceptibles de confirmer vos dires et d’attester en votre faveur.

3. Réunir et classer les pièces informatiquement

Réunir toutes les pièces utiles, et les classer dans un dossier informatique sécurisé

S’aider des deux documents joints

Compléter un TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES ET FAITS
<ul style="list-style-type: none">• Tableau Excel à compléter chronologiquement des faits, jour par jour, heure par heure.• A chaque fait, y associer la pièce/ le document justificatif adéquat• des exemples ont été saisis en italiques dans le tableau

Réunir et classer informatiquement un maximum de DOCUMENTS dont les DOCUMENTS DE BASE
<ul style="list-style-type: none">• check list pour les documents de base à réunir



Votre dossier est prêt - vous pourrez le transmettre en temps utile et si nécessaire à votre avocat